



Déclaration liminaire CHSCTD "spécial direction d'école" - 8 janvier 2020

Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD de l'Ain,

La FSU vous présente tous ses vœux en ce début d'année. Des vœux de santé tant sur le plan personnel que professionnel.

Christine Renon, directrice d'une école maternelle de Pantin (93), s'est suicidée le 21 septembre dernier. Sa disparition a suscité un émoi sans précédent dans la profession enseignante et au-delà. Elle a laissé un courrier bouleversant et sans ambiguïté pour expliquer les motifs de son geste. Ce courrier faisait état de la difficulté d'une directrice d'école expérimentée à faire face aux multiples tâches du quotidien, dont certaines bien éloignées des missions qui lui avaient été confiées et responsables de la perte de sens de son métier d'enseignante.

Depuis, et face à l'administration, les représentants des personnels ont porté haut et fort la nécessité pour l'Éducation nationale de mettre tout en œuvre pour prévenir les actes suicidaires et éviter que de tels drames se reproduisent.

L'inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis a accédé le 11 décembre à la demande de reconnaissance de « *l'imputabilité au service* » du suicide de notre collègue, c'est-à-dire son lien avec l'organisation institutionnelle du travail.

Le ministère doit aujourd'hui prendre ses responsabilités sur la dégradation des conditions de travail et les risques psychosociaux auxquels sont exposés les personnels, seule condition pour prévenir l'épuisement professionnel et les actes suicidaires. Cela impose de questionner l'organisation du travail et plus globalement le sens du métier.

C'est ce que le SNUipp et la FSU porteront lors du premier groupe de travail sur la prévention des risques suicidaires qui se tiendra le 10 janvier prochain au ministère de l'Éducation nationale. Il y a urgence à améliorer les conditions de travail des directrices et des directeurs d'école, comme de tous les personnels de l'Éducation nationale.

C'est donc à la suite de ce drame que ce CHSCTD "spécial direction d'école" se tient aujourd'hui à la demande des élu.e.s de la FSU, de FO et de l'UNSA de l'Ain.

Dans notre département, comme partout ailleurs, les témoignages de personnels se multiplient et nous font part des difficultés croissantes d'assumer leurs missions de direction conjointement à la mission d'enseignement qu'ils continuent d'assurer pour la plupart face à leur classe. Nous faisons face à un nombre croissant de situations d'épuisement et de souffrance professionnelle.

Dans le même temps, l'actualité marquée par le suicide de Christine Renon n'a fait qu'ajouter à notre préoccupation. Un suicide de plus. Le cinquante-huitième depuis la rentrée 2018. Un suicide de trop.

Les mobilisations qui ont suivi l'acte de Christine Renon ont révélé une légitime colère face à des conditions de travail de plus en plus dégradées des directrices et directeurs d'école.

Missions administratives complexifiées (ONDE, Faits établissements, RGPD...), suppression des aides administratives, responsabilités de sécurité accrues (PPMS, DUER, diagnostic sécurité...), gestion des conflits, gestion de suivi des élèves à besoin particulier, tout en continuant à assurer les missions d'enseignement : la charge de travail est considérablement alourdie.

Le CHSCTD doit s'intéresser plus particulièrement aux enseignants assurant les missions de direction d'école, qui sont parmi les premières victimes des RPS.

Lors de la réunion du comité technique ministériel du 13 novembre, le ministre de l'E.N. a annoncé une série de premières mesures :

- ▶ des réunions en circonscription (sur la base du volontariat) : le Ministre de l'E.N. s'est adressé aux IEN pour qu'ils-elles réunissent les directrices et directeurs d'école de leur circonscription dès la mi-novembre afin de « *libérer la parole* » et « *favoriser les échanges entre pairs et avec les IEN* » (nous y reviendrons en questions diverses).
- ▶ la diffusion d'un questionnaire à 45 000 directeurs et directrices d'école. En aparté, notons l'absence des thématiques suivantes : le recours à la médecine du travail, les incidences sur la santé du ou de la collègue chargé.e de la direction, le souhait ou non de continuer à assumer ces tâches.

La FSU a invité tous les personnels à s'exprimer aussi bien à travers le questionnaire que lors des réunions institutionnelles pour y porter la réalité de leur vécu. Mais elle sera vigilante à ce que ni le questionnaire ministériel ni les réunions au niveau des circonscriptions ne soient des prétextes à différer des annonces concrètes pour améliorer la direction et le fonctionnement de l'école, et à réouvrir (après la tentative avortée dans le cadre du projet de loi Blanquer) la voie à un statut de directeur et directrice auquel elle est opposée. En effet, certaines questions du questionnaire non évoquées lors des premiers groupes de travail, qui portent sur « l'autorité » et sur les relations directeur/adjoints, ont été des points d'alerte, en particulier la n°26 qui ouvrait la porte à des projets opposés à ce que porte la FSU avec une large majorité de la profession. Il était ainsi demandé aux directrices et directeurs s'ils préféreraient évaluer leurs collègues sur tout y compris la pratique de classe ou sur la coopération au sein de l'équipe ! Avec cette question, le ministère a montré son intention de donner à la fonction de direction une dimension hiérarchique. La vigilance est de mise en raison du risque d'isolement encore plus grand de la directrice ou du directeur par rapport au reste de l'équipe. La FSU refuse tout projet qui diviserait la profession en conférant à la direction un statut et un rôle hiérarchique relevant d'une conception managériale. La notion d'équipe doit être consolidée avec des moyens impartis.

D'autres premières mesures ont été annoncées par le ministère :

- ▶ un moratoire jusqu'à la fin de l'année civile sur toutes les enquêtes pour lesquelles ils auraient pu être sollicités.
- ▶ des groupes départementaux de consultation et de suivi auxquels sont associés les représentants des organisations syndicales et des représentants institutionnels. Nous souhaitons à ce propos revenir sur la composition du groupe de consultation de l'Ain qui ne tient pas compte de la représentativité syndicale actuelle.
- ▶ une journée supplémentaire de décharge a été allouée, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre - décembre 2019 (nous y reviendrons en questions diverses).

Ces propositions sont une première réponse aux insistances de la FSU afin que le ministre rende concret ses engagements. Néanmoins, la FSU dénonce l'absence de marges budgétaires pour répondre aux urgences et aux mesures sur le long terme. Elle ne se satisfait pas des premières mesures jugées insuffisantes pour répondre aux réalités du quotidien des directrices et directeurs comme de celles du fonctionnement des écoles, et exige la hausse du temps de décharge et la création d'aides pérennes à la direction et au fonctionnement de l'école.

Pour la FSU, le temps n'est plus à tergiverser. Les préoccupations actuelles des directeurs-trices sont connues, tout comme celles des adjoint.e.s également concerné.e.s. Pour certaines d'entre elles, elles doivent aussi être mises en discussion au niveau national car elles sont indispensables pour que chacun-e puisse remplir ses missions essentielles :

- ▶ De l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école, dans toutes leurs dimensions : la FSU revendique la création d'emplois statutaires à temps plein pour une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école.
- ▶ Du temps, avec l'augmentation des décharges :
 - 1 à 3 classes : $\frac{1}{4}$ temps
 - 4 à 6 classes : $\frac{1}{2}$ temps
 - 7 à 9 classes : $\frac{3}{4}$ temps
 - + de 10 classes : décharge totale
- ▶ Revaloriser les salaires de toutes et tous.
- ▶ De la formation : les directeurs-trices doivent bénéficier d'une formation initiale de qualité sur le temps de travail qui doit apporter les connaissances et savoir-faire nécessaires. Une formation continue régulière doit aussi leur être proposée.
- ▶ Renforcer le collectif de travail : les conseils des maîtres-ses, de cycles et d'école sont et doivent rester les seules instances de réflexion et de décisions démocratiques dans les écoles. Le travail entre pairs doit être reconnu et rendu possible par la liberté d'organisation des 108 heures.

Enfin, d'autres mesures doivent absolument être prises à l'échelle départementale, dans le cadre de l'allègement des tâches administratives. Priorité doit être donnée aux tâches indispensables pour la vie de l'école et au service des élèves. Une clarification des responsabilités est nécessaire, notamment concernant la sécurité. Le cœur de la fonction de directeur-trice doit être l'animation de l'équipe. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons lors de ce CHSCTD une liste de mesures urgentes à mettre en œuvre au plus vite.

Les élu.e.s FSU en CHSCT de l'Ain